

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 mars 2016 à 18h30 en Mairie de Saint Chély d'Apcher

Etaient présents :

Commune de Blavignac : BRUN Viviane, CHADELAT Yves, LONGEON Maryse, BONNEFOY Christiane, JOURDAN Sébastien, PETIT Delphine

Commune de Rimeize : FARGES Alain, BERTHUIT Jean, KWIETNIAK Casimir, FALCON Serge, PLEKANIEC Corine, CROZAT Joseph

Commune de Saint Chély d'Apcher : LAFONT Pierre, BOUT Hubert, CONSTAND André, MEISSONNIER Catherine, LAFONT Jean-François, MOURGUES Nadine, YOYOTTE-LANDRY Joël, VALADIER Régine, PARAN Christian

Absents avec procuration :

Commune de Blavignac : VIGIER Pascal (procuration à LONGEON Maryse)

Commune de Rimeize : CHALMETON Jean (procuration à FARGES Alain)

Commune de St Chély d'Apcher : ANFRAY Jocelyne (procuration à MEISSONNIER Catherine), CŒUR Alain (procuration à LAFONT Jean-François), TROCELLIER Isabelle (procuration à BOUT Hubert)

Absents excusés :

Commune de Saint Chély d'Apcher : GAUTHIER Marie-Laure,

Absents :

Invités : M JARDEL, comptable public (absent), M Gras, comptable de la collectivité, Mlle BREUILLER, DGS

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 26 février 2016
2. Décisions prises par délégation
3. Vote du taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
4. Vote des taux des taxes directes locales
5. Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2015
6. Budget annexe du SPANC - Affectation du résultat de fonctionnement 2015
7. Vote du budget primitif 2016 – budget principal
8. Amortissement variable pour le budget du Ciné-Théâtre
9. Vote du budget primitif 2016 – Ciné-théâtre
10. Vote du budget primitif 2016 – Lotissement le Rouveyret
11. Vote du budget primitif 2016 – SPANC
12. Subvention - office de tourisme Monts du Midi Tourisme
13. Vote du budget primitif 2016 – Office de tourisme Monts du Midi Tourisme
14. Attribution des subventions pour l'année 2016
15. Tableau des emplois et effectifs du personnel communautaire
16. Monts du Midi Tourisme – Fixation de nouveaux tarifs
17. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Hubert BOUT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 26 février 2016
Compte-rendu joint à la convocation.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par délégation

* Vente du lot n° 11 d'une superficie de 740 m² à M. DELORT Stéphane et Mlle DELCROS Laëtitia – le bourg – 48310 ALBARET LE COMTAL. Le prix de vente est fixé à 34 € HT le m², soit 25 160 € HT.

* Passation d'une commande avec l'entreprise DEMATIS, 30 boulevard Voltaire 785011 Paris, pour la télétransmission des actes administratifs en Préfecture pour une durée de un an, pour une dépense de 180 € HT, soit 216 € TTC.

* Acte modificatif d'une régie de recettes pour l'office de Tourisme.

* Acte modificatif d'une régie de recettes pour le Ciné-Théâtre.

3. Vote du taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par délibération du 22 septembre 2009, celui-ci s'est prononcé en faveur de la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SIVOM la Montagne qui l'a instituée par délibération du 2 octobre 2002. Aussi, il convient de voter un taux de TEOM.

Monsieur le Président propose au Conseil

- De fixer le taux de TEOM à 10.8% (11% en 2015)

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le vote du Conseil porte uniquement sur les trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) et sur la cotisation foncière des entreprises, l'une des composantes de la contribution économique territoriale (CET).

Compte-tenu des compétences assurées par la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose au Conseil de ne pas augmenter les taux et, par conséquent, de les fixer de la manière suivante :

	2015	2016
Taxe d'habitation	1.41	1.41
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.09	2.09
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14.43	14.43
CFE	2.25	2.25

Arrivée de Mme PLEKANIEC et M CHADELAT à 18h40.

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

5. Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, Monsieur le Président propose au Conseil d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal de la manière suivante :

30 350.04 € maintenus en section de fonctionnement
0.00€ affectés en réserves

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

6. Budget annexe du SPANC - Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, Monsieur le Président propose au Conseil d'affecter l'excédent d'exploitation du budget annexe du SPANC de la manière suivante :

2 119.93 € maintenus en section de fonctionnement
0.00€ affectés en réserves

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

7. Vote du budget primitif 2016 – budget principal

Section de fonctionnement

- dépenses 1 267 114.04€
- recettes 1 267 114.04€

Section d'investissement

- dépenses 138 315.41€
- recettes 138 315.41€

Ci-joint :

- *Grandes masses budgétaires – présentation générale du budget – vue d'ensemble puis par chapitre.*
- *Détails des recettes et dépenses de fonctionnement par fonction*
- *Détails des recettes et dépenses d'investissement par opération*
- *Etat des ratios et définitions.*

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

8. Amortissement variable pour le budget du Ciné-Théâtre

Vu le CGCT et notamment l'article R2321-1,

Vu la délibération 2015-11 du 9 avril 2015 relative à l'adoption du principe de l'amortissement variable pour le budget du Ciné-théâtre,

M le Président demande au Conseil :

- De fixer cet amortissement au montant de 1 234.72€ pour le budget primitif 2016.

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

9. Vote du budget primitif 2016 – Ciné-théâtre

Section de fonctionnement

- dépenses 341 888.98€
- recettes 341 888.98€

Section d'investissement

- dépenses 36 228.66€
- recettes 36 228.66€

Ci-joint :

- *Grandes masses budgétaires – présentation générale du budget – vue d'ensemble puis par chapitre.*
- *Détails des recettes et dépenses de fonctionnement par fonction*
- *Détails des recettes et dépenses d'investissement par opération*

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

10. Vote du budget primitif 2016 – Lotissement le Rouveyret

Section de fonctionnement	
• dépenses	239 210,99€
• recettes	239 210,99€
Section d'investissement	
• dépenses	236 610,99€
• recettes	236 610,99€

Ci-joint :

- Grandes masses budgétaires – présentation générale du budget – vue d'ensemble puis par chapitre.

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

11. Vote du budget primitif 2016 – SPANC

Section de fonctionnement	
• dépenses	7 186,93€
• recettes	7 186,93€

Ci-joint :

- Grandes masses budgétaires – présentation générale du budget – vue d'ensemble puis par chapitre.

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

12. Subvention - office de tourisme Monts du Midi Tourisme

Vu le budget primitif 2016,

Monsieur le Président propose au Conseil

- De verser une subvention d'équilibre à l'office de tourisme Monts du Midi Tourisme, pour un montant de 129 722.59 €,
- De l'autoriser à procéder à son versement conformément à la délibération du 9 juin 2015.

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

13. Vote du budget primitif 2016 – Office de tourisme Monts du Midi Tourisme

Section de fonctionnement

- | | |
|------------|-------------|
| • dépenses | 158 397,59€ |
| • recettes | 158 397,59€ |

Ci-joint :

- Grandes masses budgétaires – présentation générale du budget – vue d'ensemble puis par chapitre.

Proposition adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

14. Attribution des subventions pour l'année 2016

Copie ci-jointe.

Après avoir précisé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif 2016,

Monsieur le Président propose au Conseil :

- > De fixer les subventions attribuées pour l'exercice 2016 selon les montants figurant sur le tableau annexé à la présente délibération
- > De l'autoriser à en effectuer le versement ;

Monsieur le Président indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2016, conformément aux dispositions de la loi n° 92.125 relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

M PARAN alerte les élus sur la situation financière du CCL (Centre Culture et Loisirs) qui porte le festival St Chély d'Arte. Ce festival présente un déficit, en 2015, de 13 000€, déficit supporté jusque là par le budget de l'association. Si l'association n'est plus en mesure de le supporter, il lui faudra soit réduire ou supprimer le festival soit réduire ses activités.

Il informe le Conseil que la Région devait attribuer 9 000€ à l'association pour le festival 2015, somme qui ne sera pas versée pour 2015 et qui ne le sera probablement pas en 2016.

M le Président indique que la Communauté de Communes ne peut pallier l'absence de la Région dans le financement du festival, le budget de la Communauté étant extrêmement serré. Il rappelle que les conseillers départementaux peuvent être sollicités par les associations.

M PARAN indique qu'une telle sollicitation a été faite en décembre par courrier, auquel aucune réponse n'a été apportée.

Mme PETIT considère qu'une baisse de 800€ de subventions est faible par rapport au budget global de la Communauté de Communes alors que cette somme est importante dans le budget du festival. Elle s'interroge sur la possibilité de réduire d'autres postes de dépenses pour maintenir le niveau de subvention antérieure.

M le Président rappelle que le budget est bâti au plus près des besoins ; c'est aussi la raison pour laquelle la subvention apportée au budget annexe du ciné-théâtre ne permet de financer qu'un amortissement de 1234.72€ au lieu des 45 000€ initiaux.

Proposition adoptée par 22 voix pour, 3 absentions (M PARAN, Mme PETIT et M FALCON) et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER)

15. Tableau des emplois et effectifs du personnel communautaire

Cf. document ci-joint.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs du personnel à la situation effective, Monsieur le Président propose

- D'adopter le tableau des emplois et effectifs du personnel ci-joint et figurant en annexe du budget primitif 2016

Proposition adoptée à l'unanimité.

16. Monts du Midi Tourisme – Fixation de nouveaux tarifs

Vu la délibération n°10-25 du 24 juin 2010 fixant les tarifs appliqués par l'office de tourisme Monts du Midi Tourisme,

Vu les délibérations 2014-62 du 3 décembre 2014 et 2015-27 du 9 juin 2015 complétant ces tarifs,

Considérant l'intérêt de la création d'une boutique Monts du Midi Tourisme pour développer l'image de la destination,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de Monts du Midi Tourisme du 25 février 2016,

M le Président propose au Conseil

- De fixer les tarifs suivants pour la vente de produits au sein de la boutique :
 - Stylos : 1€ l'unité
 - Ecocup plastique dur 1.50€
 - Gobelets pliables : 5€

Proposition adoptée à l'unanimité.

17. Questions diverses

M PARAN attire l'attention de l'ensemble des élus sur la situation du centre hospitalier Fanny Ramadier. Au vu de la réunion tenue ce 17 mars, à terme, ce sont 25% des emplois qui seraient supprimés ainsi que le changement de statut du centre hospitalier, en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Il considère que tous les élus du territoire doivent se mobiliser pour défendre l'établissement. Il informe qu'une manifestation est organisée le 14 avril à St Chély.

M le Président informe le Conseil qu'en qualité de Maire de Saint Chély d'Apcher, il a rencontré l'ARS à Montpellier et a alerté Mme la Ministre sur la situation du centre hospitalier. Il procède à la lecture de la réponse du chef de cabinet de Mme la Ministre. Ainsi, la suppression des 6 lits SSR (Soins de Suite et de Réadaptation), justifiée selon le Ministère au regard des statistiques de fréquentation et des lits présents à Marvejols, a été compensée par l'ajout de 2 lits de médecine. L'ouverture de nouveaux lits de SSR est conditionnée à l'évolution des besoins du territoire.

Aucun autre point n'étant soulevé, M le Président lève la séance à 19h15.

Le 18 mars 2016,

Le Président

Pierre LAFONT

Le secrétaire de séance,

Hubert BOUT

